



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Basse-Terre, le 29 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID19 et confinement: Attention aux accidents domestiques!

La préfecture de Guadeloupe et l'agence régionale de Santé alertent la population sur la recrudescence des accidents domestiques observés depuis le début du confinement. S'il est indispensable de rester chez soi en cette période d'épidémie, il est tout aussi nécessaire de s'assurer d'y être en sécurité.

Voici un rappel des précautions de base pour se prémunir des accidents domestiques et éviter de mobiliser personnels d'interventions et soignants, en cette période de crise sanitaire :

> Les enfants en bas âge

Les enfants, surtout en cette période de confinement doivent faire l'objet d'une surveillance permanente par un adulte, jamais par un autre enfant et :

- S'assurer que les enfants de 1 à 6 ans éveillés et mobiles ne restent jamais seuls, notamment lorsque les parents sont absorbés par le télétravail ;
- Ne jamais laisser un enfant sans surveillance à proximité d'une piscine et un enfant de moins de 3 ans seul dans son bain ;
- Rendre inaccessibles les produits dangereux et les médicaments, en hauteur et, au besoin, sous clé : les produits ménagers, l'eau de Javel, tous les médicaments, en particulier le paracétamol, et les solutés hydro-alcooliques ;
- Éviter les fausses-routes : cacahuètes d'apéritif, jouets dangereux, etc.
- Tenir les enfants à distance des plaques de cuisson et des matériels chauffants pour éviter tout risques de brûlure (four, micro-ondes, fer à repasser, etc...) ;
- Utiliser des cache-prises et mettre hors de portée les câbles et les multiprises pour éviter les électrocutions ;
- Prévenir les chutes en se tenant toujours à côté de la table à langer, en sécurisant les chaises hautes, en installant une barrière pour les escaliers intérieurs ;
- Éviter les défenestrations en ne laissant jamais un enfant seul à une fenêtre ou sur un balcon, et en supprimant tout objet qui lui permettrait de se hisser pour mieux voir.

> Les personnes âgées

Le risque principal pour les seniors réside dans les chutes. Des précautions simples peuvent permettre d'éviter le pire :

Contact presse préfecture de Guadeloupe :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr

Contact presse Ars Guadeloupe :

ars.guadeloupe@citronmer.com

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Dégager les lieux de passages (câbles électriques, plantes, petits meubles ...) pour sécuriser les déplacements ;
- Prendre garde aux revêtements (coins de tapis relevés dans le salon ou absence d'antidérapants dans les pièces d'eau) ;
- Ranger tout ce qui est susceptible de provoquer une chute (notamment les tuyaux d'arrosage et les outils de jardinage dans le jardin) ;
- Ne pas hésiter à utiliser les rampes d'escalier ou une canne pour garder l'équilibre et penser à éclairer correctement les cheminements.

> Conseils aux bricoleurs

Cette période de confinement peut être propice au rangement, au nettoyage, au jardinage ou au bricolage. Attention aux coupures, brûlures et électrocutions :

- Couper l'électricité quand vous travaillez sur les circuits électriques ;
- En cas d'utilisation de tronçonneuse ou de tondeuse, utilisez-les avec les équipements adaptés et attendez toujours qu'ils soient en sécurité (arrêtés, débranchés) avant d'accéder aux organes de coupe ;
- Protégez-vous (masque, lunettes, gants et tenue adaptée) si vous manipulez des produits chimiques et utilisez-les dans des pièces aérées en évitant tout transvasement. Maintenez tous ces objets hors de portée des enfants.

> En cas d'accident, des gestes simples peuvent être mis en œuvre

- En cas de coupure, nettoyer avec un désinfectant non coloré puis faites un pansement avec de la gaze stérile ou un tissu propre ; ne pas appliquer de coton qui peluche et colle à la plaie.
- En cas de coupure profonde, consulter les urgences.
- En cas d'ingestion de produit dangereux, ne pas se faire vomir et ne rien boire.
- En cas de projection de produit dangereux sur la peau ou dans les yeux, enlever les vêtements souillés et rincer la zone touchée 10 minutes sous un filet d'eau.
- En cas de brûlure, supprimer la cause et refroidissez le plus tôt possible la surface brûlée en laissant couler de l'eau du robinet ou de la douche sans pression sur la brûlure. Retirer les vêtements, sauf s'ils adhèrent à la peau.
- En cas de chute, tenter de se mettre à 4 pattes et de se relever en douceur en prenant appui sur une chaise par exemple. En cas de douleur ou d'impossibilité, appeler les secours

Pour toute urgence, contactez le 15 ou le 18 depuis un téléphone fixe, ou le 112 depuis un portable.

Contact presse préfecture de Guadeloupe :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr

Contact presse Ars Guadeloupe :

ars.guadeloupe@citronmer.com

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture-guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971